



DÉLIBÉRATION N°036/2025

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 Mai 2025

DEPARTEMENT
LOT-ET-GARONNE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAGAÜZÈRE Gilles

Date de la convocation : 13/05/2025

Date de la publication : 13/05/2025

Secrétaire de séance : Madame Dominique CAPRAIS

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Étaient présents : M. Mme LAGAÜZÈRE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - BROUILLON Monique - DILMAN Patrick - SICARD Christine - DUBERNET Thierry - MOHAND O'AMAR Abdelbaki - JADAS Christian - MACHEFE Thomas - DALL'ANESE Lisa - DE MARCHI Céline - MILANESE Antoine - VALADE Pierre

Formant la majorité en exercice.

Excusés : M. Mme ALLARD Aurélie, COUZIGOU Laurent, RESSES Lisa, BAGES-LIMOGES Carine.

Absents : Mme TILLOS Marie-Hélène.

Procurations : Mme ALLARD Aurélie à Mme BELLOC Brigitte
M. COUZIGOU Laurent à M. CAMBE Thierry

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance.

Présents : 18
Procurations : 2
Votants : 20

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 036/2025 OBJET : CONVENTION RETROCESSION BONUS TERRITOIRE VERSE PAR LA CAF A L'ASSOCIATION LEO LAGRANGE.

Monsieur le **MAIRE** informe le **CONSEIL MUNICIPAL** qu'au vu de la nouvelle réglementation des dispositifs contractuels, les CEJ (Contrats enfance jeunesse) signés entre la Caf et les collectivités locales partenaires ont évolué au profit d'un nouveau dispositif conventionnel dénommé « bonus territoire ».

AR Prefecture

047-214702334-20250519-036_2025-DE
Reçu le 20/05/2025

La transformation des CEJ en Bonus Territoire a pour conséquence le versement de la participation de la Caf directement aux gestionnaires (Léo Lagrange). Ce changement a débuté avec l'exercice 2023.

De ce fait il y a lieu de passer une convention avec Léo Lagrange, ayant pour objet :

- RETROCESSION A LA COMMUNE DE L'AIDE BONUS TERRITOIRE VERSEE PAR LA CAF à L'ASSOCIATION LEO LAGRANGE.

Le Bonus Territoire versé à L'Association LEO LAGRANGE par la CAF sera reversé à la commune de Sainte Bazeille au fur et à mesure des virements de la CAF, le solde de l'année n-1 devant être soldé en année N.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pour la rétrocession à la commune de l'aide bonus territoire versée par la CAF à L'Association LEO LAGRANGE**

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 20/05/2025 et de l'affichage en date du 20/05/2025 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,
Dominique CAPRAIS



Le Maire,
Gilles LAGAÛZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.